

CESTAS

EDUCATION / ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Les enfants des cavernes

Durant une semaine, une classe de CM2 de Cestas-Gazinet est allée vivre au contact de la nature en Entre-Deux-Mers. Au menu, la découverte de la spéléologie

Atmosphère un peu spéciale en cette matinée d'été indien devant l'école de Gazinet, à Cestas. Vingt-huit élèves du CM2 ont oublié leur cartable. Une étourderie que les deux enseignants coopérant sur cette classe auront bien vite oubliée. Sacs à dos, duvets, vélos s'entassent ! Le grand jour est arrivé. Les mines des enfants sont hilares. Celles des parents, un peu moins. Normal. La séparation n'est jamais facile.

L'autobus municipal embarque tout son monde pour Cessac, une riante commune nichée au cœur de cet Entre-Deux-Mers délaissé par les grandes migrations estivales. Un point sur une carte que chaque participant connaît mais qui recèle encore bien des surprises.

« Au sein de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.), nous souhaitons développer les activités de pleine nature selon les mêmes principes que ceux mis en œuvre pour les Usipiades. Nous partons pour un séjour inédit basé sur le cyclotourisme et la spéléologie », explique M^{me} Bianco. Une vaste tente prêtée par la municipalité de Cestas hébergera tout ce petit monde de découvreurs de sensations fortes. « Pas question d'oublier la classe, souligne Bernard Dugrand. Avec l'apprentissage de la vie collective, les enfants apprennent une foule d'autres choses. Ainsi, nous avons visité une champignonnière, une carrière, un élevage de chèvres, des silos à grains gallo-romains et quelques petites églises romanes. Autant d'éléments culturels concrets impossibles à matérialiser en restant à l'école. » Du village de toile installé dans un champ de luzerne



Les Cestadais dans les galeries du Grand-Antoine (Photo « Sud-Ouest »)

aimablement prêtée par le maire de Cessac, M. Carbonnet, la troupe a effectué ses pérégrinations à bicyclette. Sport et... culture !

« C'était un camping... quatre étoiles », commente un mère d'élève réquisitionnée pour l'encadrement. « L'expérience de ces classes transplantées devrait être généralisée tant elle apporte aux gosses et aux maîtres... »

AUCŒUR DE LA TERRE

Incontestablement, le grand événement du séjour pleine nature aura été la descente sous terre. Excusez du peu ! Vingt-huit spéléos en herbe conduits par Michel Boudy et Laurence Graells, animateurs départementaux U.S.E.P., dans les galeries du Grand-Antoine. « Le site est exceptionnel et nous veillons à ce

que les enfants le respectent scrupuleusement. La vie au contact direct des éléments naturels aide à mieux les comprendre et les apprécier. »

Deux heures de cours, de dialogue souterrain. Une épreuve pour les uns, une aventure merveilleuse pour les autres. Trempe, crottés, fourbus mais riches d'une expérience hors du commun. « En pareilles circonstances, on apprend

l'effort, l'entraide, la solidarité, confirme Michèle Bianco. Autant de vertus qui seront précieuses pour la vie scolaire et la vie tout court. »

En tout cas, cette expérience prouve qu'il en faut aussi parfois aux instituteurs pour rompre avec le splendide isolement du train-train quotidien.

JEAN-MARIE DARMIAN

LE HAILLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Importants efforts de la municipalité pour le sport

Le conseil municipal s'est réuni récemment à la mairie sous la présidence de M. Pierre Prioleau, maire. Après adoption de la procédure d'urgence, le maire informe l'assemblée de la démission de ses fonctions de conseiller municipal, pour raisons personnelles, de M. Bertheau et de son remplacement par M. Schreyeck conformément à la loi.

Après approbation du procès-verbal de la précédente réunion, le maire a rendu compte de deux décisions prises conformément à la loi. La première concerne les augmentations des tarifs à compter du 1^{er} septembre 1986 :

- Restaurant scolaire (+ 2 % avec parallèlement, relèvement des quotients familiaux de 2,66 %)
- Halte-garderie, garderies périscolaires (+ 2 %)

Ces augmentations correspondent aux décisions gouvernementales relatives à la hausse autorisée des tarifs des services publics.

L'assemblée municipale a entériné cette décision.

La seconde décision prise toujours conformément à la loi, est relative à la défense de la commune par son avocat, à la suite de deux nouveaux recours engagés contre la commune, par M. Arnaud, président de l'ASH, devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Ces recours tendent notamment à

condamner la commune à verser 284 000 francs à l'ASH.

La commune assurera donc sa défense par l'intermédiaire de son avocat, les frais seront à la charge du budget municipal.

En marge de cette nouvelle affaire judiciaire contre la commune, engagée par le président de l'ASH, le maire a apporté quelques précisions, sans rentrer dans les procédures en cours, pour lesquelles la justice se prononcera.

Il a notamment rappelé que contrairement aux affirmations publiées depuis le début du conflit engagé contre la commune, la commission nationale de l'informatique et des libertés n'a jamais délibéré sur le dossier ASH. Une nouvelle preuve formelle et indiscutable vient d'être donnée par la CNIL elle-même par lettre reçue le 27 août. Il y a donc bien eu exploitation abusive de courriers, le maire ajoutant que la commune se réserve le droit de demander réparation par voie judiciaire si besoin.

Puis, le maire a tenu publiquement à rendre hommage aux très nombreux responsables, animateurs et bénévoles sportifs qui se dévouent sans compter et souvent dans l'ombre, pour la jeunesse et les sportifs.

Il a rappelé qu'outre les scolaires, plus de 1 400 sportifs (dont 900 de l'ASH) utilisent quotidiennement les installations sportives municipales et

bénéficient des aides techniques et financières de la commune.

Le maire a assuré en conclusion, de la détermination de la municipalité pour faire en sorte que le sport, rien que le sport, poursuive, dans la cité, son œuvre d'éducation et d'amitié qui est la sienne, afin que les sportifs et les enfants en particulier, ne soient plus des victimes innocentes.

Pour ce faire, la commune qui dispose d'équipements sportifs nombreux de qualité, continuera ses efforts importants dans un climat de concertation et de confiance avec les vrais responsables sportifs, nombreux et de qualité.

Toujours sur rapport du maire, l'assemblée municipale a décidé notamment, conformément à la loi :

- de faire assurer la gestion du club-house du stade, sous la responsabilité de la commune, propriétaire des locaux et du matériel et mobilier, afin que ces locaux d'animation servent à usage d'accueil, d'animation ouverts à tous ;
- de dénommer officiellement le club-house du stade municipal Abel-Laporte, club-house municipal ;
- de décider le retrait du siège social de l'ASH du club-house municipal (ce siège devant être transféré en un autre lieu public ou privé) ;
- de charger le maire de prendre toutes dispositions correspondantes, en utilisant si besoin tous actes conservatoires de droit.

LE TAILLAN-MÉDOC

VIE ASSOCIATIVE / 392^e SECTION DES MÉDAILLÉS MILITAIRES

M. Georges Guéry réélu président



Les personnalités

A la salle des fêtes du Taillan-Médoc, la 392^e section des médaillés militaires de Blanquefort-Saint-Médard-en-Jalles a tenu son assemblée générale.

M. Georges Guéry, président, remerciait les personnalités présentes et remerciait M. Pométan, maire du Taillan, d'avoir bien voulu accueillir les médaillés militaires dans sa ville.

Il remerciait de leur présence MM. J.-G. Meyniac, conseiller général du canton de Saint-Médard, président d'honneur de la section; Brana, conseiller général du canton de Blanquefort, maire d'Eysines; Lamaison, maire de Saint-Médard; Delhomme, maire de Blanquefort; Barthe, maire de Saint-Aubin-de-Médoc; Priolleau, maire du Haillan; M. Guère, président de l'U.D. des médaillés militaires; M. Vernegeol, administrateur national; M. Bourliout, président cantonal du comité d'entente; les présidents ou leurs représentants, du monde A.C. des deux cantons; les représentants des brigades de gendarmerie de Saint-Médard, Blanquefort, Eysines et Saint-Savin-de-Blaye, etc.

M. Guéry remerciait toutes les personnes qui ont aidé les mé-



M. Lang reçoit la médaille de bronze des mains de M. Vernegeol (Photos « Sud-Ouest »)

dailles militaires pour leurs œuvres sociales ainsi que les dames d'entraide qui rehaussent de leur éclat nos réunions et qui apportent un peu de gaieté à tous nos amis délaissés ou malades.

Le président faisait ensuite observer une minute de silence à la mémoire de deux membres, MM. Paul Guèrie et Jean Thole, décédés, et adressait ses félicitations à deux poilus de 1914-18 présents, MM. J.-C. Lappara et J.-Baptiste Clément.

Puis tour à tour, MM. Guère, Vernegeol, Meyniac et Pométan prirent la parole et l'on procéda à la remise de récompenses : diplôme d'honneur, M. Jean Guédon; médaille, de bronze, MM. Clément, Lang; médaille de vermeil, M. Meyniac.

Un lunch suivi d'une sauterie terminait agréablement cette soirée.

Association L'A.V.A.N.T.

Etant donné le succès remporté par le meeting en septembre, l'A.V.A.N.T. a confirmé, lors de sa dernière réunion, le don d'un avion de modèle réduit au club d'aéromodélisme du Taillan.

D'autre part, les dates des prochaines manifestations ont été fixées :

Le 29 octobre (pendant les vacances scolaires), visite des championnières de Frontenac, près de Rauzan. Inscriptions au 56.35.08.77. Départ 15 heures, mairie du Taillan.

Organisation d'un concours de maisons fleuries au Taillan, très apprécié il y a deux ans.

La prochaine réunion se tiendra le 6 novembre, à 20 h 45, au lieu habituel.

Coupe de courant

La distribution en énergie électrique sera suspendue le 29 octobre, de 8 h 30 à 11 heures, sur le poste Baudin II alimentant le lotissement Village de Château.

Pendant les travaux, une permanence est assurée à l'EDF, District de Saint-Médard-en-Jalles, tél. 56.05.02.35.

A qui le chien ?

Un fox-terrier coupé, noir et blanc, collier beige clouté et collier antipuces vert, a été recueilli près de l'Écurieuil dimanche en fin de soirée.

Son propriétaire est prié de se mettre en rapport avec la gendarmerie du Taillan ou de téléphoner au 56.29.04.29.

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Le C.I.J.A. ouvert tous les jours pendant les vacances



Jacques Saint-Grons, conseiller municipal, délégué à la jeunesse, et l'animatrice du point relais C.I.J.A. (Photo « Sud-Ouest »)

Une adresse pour aller skier cet hiver ? Le C.I.J.A. (Centre d'information jeunesse d'Aquitaine) sait répondre à cette question et à bien d'autres (spectacles, voyages...). Qu'il s'agisse d'obtenir une foule de renseignements pratiques ou

d'acheter la carte jeunes, vous avez rendez-vous à la gare de Saint-Médard-en-Jalles. Pendant les vacances de Toussaint, le C.I.J.A. sera ouvert tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Réaménagement du C.A.C.

Le Centre culturel subit actuellement d'importants travaux. Dernièrement, sous la conduite du maire, M. Lamaison; de M. Lion, directeur du C.A.C.; de l'architecte; de M. Délaug, chef de cabinet du maire, et de M. Sismors, responsable des services techniques de la mairie, il fut procédé à une visite de chantier.

Prévu en deux tranches, ces travaux comprennent, dans la première, le parvis, la restructuration du hall, la transformation de l'autorium en salle de danse pour les compagnies qui évolueront au C.A.C., l'école municipale, etc.

Le plus important de cette tranche est la création d'une seconde salle de cinéma de 100 places. La fin de ces travaux devrait intervenir vers le début de l'année 1987.

La seconde tranche verra l'aménagement d'une salle d'exposition.

l'agrandissement (places supplémentaires), équipement sonorisation et éclairage de la salle de spectacle. Des travaux sont également prévus dans les coulisses, aménagement d'une salle de stockage de matériel, etc.

Le coût global de ces travaux est chiffré à 5 millions de francs. Participation de l'Etat, 2 millions; du Conseil régional d'Aquitaine, 1,5 million, et la ville de Saint-Médard-en-Jalles, 1,5 million.

NOUS AVONS LES PROGRAMMES LES PLUS FRAIS...

Parce que nos délais d'impression nous le permettent, nos programmes tiennent compte des modifications apportées en extremis par les trois chaînes.

Ramassage des ordures ménagères

La tournée de ramassage des ordures ménagères du samedi 1^{er} novembre se fera le lundi 3 novembre à partir de 13 heures.

Soirée de cinéma et de vidéo

Le vendredi 7 novembre, pour fêter leur premier anniversaire, les animateurs de l'Atelier sous la présidence de René Chauville mais aussi de Jean-Paul Bouvet, organisent une soirée de cinéma et de vidéo. De nombreux films en super 8, mais aussi en 9,5 mm seront présentés ainsi que d'autres en vidéo. Films réalisés par les adhérents eux-mêmes qu'ils présenteront à cette occasion.

Rendez-vous à la salle des fêtes de Cestas à 20 h 30 le vendredi 7 novembre. L'entrée est gratuite.

Il vous sera possible de parler cinéma mais aussi d'admirer à l'Atelier pour vous exprimer avec une caméra, un micro ou plus simplement une feuille de papier et un crayon pour parfaire à l'écriture d'un scénario... pourquois pas ?

Pour tous renseignements qui concernent l'Atelier, appelez le 56.36.33.78 et demandez René Chauville.

BLANQUEFORT

Soirée A.B.L.O.C. : buffet campagnard dansant

Cette soirée amicale ouverte à tous sera donnée le samedi 8 novembre, à 20 heures, à la salle polyvalente (parc Fongravey).

Animation musicale toujours assurée par un orchestre. Participation individuelle : 50 F (pour les enfants de moins de 10 ans : 25 F).

Inscriptions jusqu'au 6 novembre, dernier délai, dans les pharmacies de Blanquefort et Caychac.

112286

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BLANQUEFORT

Déclassement de partie de chemin rural
Rue Arlot-de-Saint-Saud

AVIS D'ENQUÊTE

M. le Maire porte à la connaissance de la population, que par arrêté du 20 octobre 1986, une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une partie de chemin rural « rue Arlot-de-Saint-Saud », au droit des parcelles CH 90 et CM 43.

Le dossier restera déposé pendant un mois à la mairie (services techniques), où les habitants pourront en prendre connaissance du :

- Mercredi 12 novembre au vendredi 12 décembre 1986 inclus, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures (samedis, dimanches et jours fériés exceptés).
- A l'expiration de cette période, le commissaire-enquêteur, M. CADE, se tiendra à la disposition du public les :
- Mercredi 10 décembre 1986, jeudi 11 décembre 1986, vendredi 12 décembre 1986 de 14 à 17 heures pour recevoir et consigner sur le registre d'enquête, les déclarations et observations relatives au projet, qui seront éventuellement formulées par les intéressés.

Fait à Blanquefort le 24 octobre 1986.
LE MAIRE

Le club bouliste Haillanais soutient la recherche contre le cancer



M. Philippe remet le chèque à M. Josan (Photo Julien Pidotte)

La médecine moderne plus performante, plus efficace, a aussi besoin de matériel plus perfectionné pour mener à bien ses recherches, en particulier en matière de cancérologie.

Nombreux sont les organismes, associations qui se mobilisent depuis quelques années pour apporter un soutien financier à la lutte contre le cancer.

Le club bouliste Haillanais participe également à cet œuvre humanitaire.

En mai, il organisait un concours de pétanque assorti d'une loterie dont il a réservé le profit à la Fondation Bergonié.

C'est ainsi que M. Philippe, président du club bouliste Haillanais est la

joie de remettre à M. Josan, secrétaire général de la Fondation Bergonié, un chèque de 77 000 francs lors d'une cérémonie officielle, vendredi 26 septembre au Haillan.

M. Prioleau, maire, le Conseil municipal et de nombreuses personnalités de la commune, solidaire de l'action engagée par le club bouliste Haillanais, assistaient à cette manifestation.

M. Philippe, remerciait la municipalité ainsi que tous les commerçants, artisans, industriels et particuliers du Haillan, qui ont concouru au succès de l'opération.

M. Prioleau quant à lui félicitait tous les membres du club bouliste

Haillanais qui ont su mener avec dynamisme et efficacité cette action générale.

A.S.H. tennis

La saison officielle tennis débute le 1^{er} novembre, aussi tous les adhérents sont invités à renouveler leur cotisation le samedi 8 novembre toute la journée au Club House du stade municipal, mais de leur carte de membre du club. Les inscriptions des nouveaux joueurs et joueuses qui eux de vont fournir deux photos d'identité couleur, seront également prises. Pour des raisons d'organisation il ne sera pas possible d'enregistrer d'inscriptions pour la saison 86-87 sans ces photos ou la carte de membre.

S.A.G.C. hockey sur roulettes

Pour leur premier match à domicile le S.A. Gazinet-Cestas reçoit leur homologues parisiens du S.C.P. Fontenay. Malgré la domination du début de match, c'était les Parisiens qui devaient ouvrir la marque à la 2^e minute, sur un ballon anodin mal contrôlé par le gardien du S.A.G.C. La défense parisiennaise faisait bonne garde, il était assez difficile de passer et de s'avancer dans leur carré, ou des gestes quelques peu reprochables étaient commis sur les avant jeunes et vert. Malgré cela le gardien parisien devait aller chercher la balle trois fois au fond des filets, au cours de cette première mi-temps. A la 10^e et 18^e minutes, Laurent Lamorère, par deux tirs à mi-distance permettait à son équipe de prendre un léger ascendant que Chargueaux devait aggraver à la 15^e minute, sur un coup franc direct par faute parisiennaise. Mi-temps : 3 à 1 en faveur du S.A.G.C.

La deuxième mi-temps reprenait, les Cestadais faisaient bien circuler la balle et sur une passe à mi-hauteur devant la cage Bagnères d'une magnifique reprise de volée, logeait la balle en pleine lucarne battant imparfaitement le gardien parisien (10th mn 15 s). Six minutes plus tard, sur un tir à ras de terre, les Parisiens réduisaient l'écart par leur avant Christian Février. A la 20^e minute, Laurent Lamorère parvenait encore à battre le gardien de Fontenay, quelque peu masqué par sa défense.

Les cinq dernières minutes voyaient les Parisiens durcir le jeu et l'arbitre M. Dubos dû sévir par des cartons dont un rouge. Fontenay terminant le match à trois. Toute l'équipe du S.A. Gazinet-Cestas est à féliciter pour sa bonne prestation et sa bonne tenue sur le terrain. Résultats final S.A. Gazinet-Cestas, 5, S.C.P. Fontenay, 2.

S.A.G.C. Basket-ball championnat de Gironde

S.A.G.C. 1, 51 - Trezains 2, 100. - Evidente domination des Trezains avec des éléments nettement supérieurs à l'Excellence Gironde.

Réservé, 46 - Pressac-Alouette, 71. - Trop de maladresse chez les locaux mettent les visiteurs hors de leur portée.

S.A.G.C. F, 56 - Bigles, 44. - Après le faux pas de la semaine dernière où l'équipe joua sans deux titulaires, le match de ce week-end fut rassurant.

Si la première mi-temps fut équilibrée (25-22) la deuxième partie du match vit la domination des Cestadais. Déterminés dès la reprise nos jeunes portèrent la marque à 45-28 à la 9^e minute. Puis de bonnes réactions des locaux suivies des pôtres, à tour de rôle, donnèrent une allure rapide à cette fin de match fort disputée.

En amical. - Cadets gagnent Mérignac. S.A.G.C. benjamines, 16 - Bouliac, 8.

MARTIGNAS

A.S.M. volley-ball

La réunion générale de la section aura lieu le mardi 28 octobre, à 20 h 30, au centre de loisirs-complexé André Delange.

Ordre du jour : rapport moral; rapport financier; questions diverses à la pratique du volley-ball; à l'encadrement; à l'avenir de notre section. Cet avis tient lieu de convocation.